



PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2024 À 18 H 30
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU
5, BOULEVARD D'YOUVILLE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Maître Rebecca MONACO, greffière adjointe
Madame Caroline DUMOUCHEL, directrice générale adjointe

RÉSOLUTION 2024-12-780 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Le Borgne

APPUYÉ par monsieur Michel Gendron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-12-781 **2.1** Adoption des prévisions budgétaires 2025
pour l'exercice se terminant le 31 décembre
2025

ATTENDU la présentation par la Direction des finances des prévisions budgétaires 2025
lors de la rencontre spéciale du 26 novembre 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été publié en date du 29 novembre 2024, et ce, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Corbeil

APPUYÉ par monsieur Luc Daoust

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires 2025 de la Ville de Châteauguay pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, lesquels prévoient des revenus de 128 502 872 \$, des dépenses de 129 047 600 \$ et une affectation dans les réserves de 544 728 \$, pour l'atteinte d'un équilibre budgétaire.

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget sera publié dans le journal local diffusé sur le territoire de la Ville au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-12-782 **3.1** Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur Luc Daoust

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 50.

ADOPTÉE.

Le maire,

La greffière adjointe,

ÉRIC ALLARD

REBECCA MONACO